Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260907-2026_68-DE

COMMUNE DE CHANTELOUP
35150
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2026
****

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 17
Vincent MINIER : Maire
Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme ARHAN Patricia, M. JAFFRO Gérald : adjoints
M. LEBRETON Gervais, M. QUEMENEUR Bernard, Mme CADET Héléna, M. DOREL Didier, Mme TRICOIRE Isabelle, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, Mme LE MINTER Laetitia, Mme JAUNY Manuela, M. BOVI Hervé, Mme HARDY-VIGNON Laurence, Mme CARRE Mélissa.

Absents : 2 (dont 2 pouvoirs)
M. ENOND Michel (donne pouvoir à Gérald JAFFRO), M. CALME Erwann (donne pouvoir à CARRE Mélissa).

Nombre de votants : 19 Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 02/09/2026

M. DOREL Didier prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Assistait en outre à la séance :
Mme LUCAS Véronique, Secrétaire Générale de Mairie de la Commune de Chanteloup.

****

2026-68 :
Lancement d'une enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux

La commune de Chanteloup est sollicitée depuis 2025 pour céder des chemins ou des portions de chemins ruraux, ainsi que des emprises enherbées ou goudronnées de la part de plusieurs riverains. La procédure d'aliénation de chemins ruraux étant complexe, avec notamment l'organisation d'une enquête publique, il a été fait le choix de regrouper l'ensemble des demandes en une seule et même procédure.
Les chemins ou emprises foncières concernés sont les suivants :

- Demande du 04/07/2025_ n° 035054 25 W00001_ « LA GREE DE POUEZ »_situé entre les parcelles cadastrées : ZB 105, 104, 35 et 188
- Demande du 31/120/2025_n° 035054 25 W0002_ « LA JUSTIERE » _situé entre les parcelles cadastrées : ZH 18, 61 et 15
- Demande du 05/11/2026_n° 035054 26W0001_ « CARAN » _situé entre les parcelles cadastrées : ZR 86,30 et 52
- Demande du 14/01/2026_n° 035054 26 W0002_ « LA GREE DE POUEZ » _situé entre les parcelles cadastrées : ZB 111, 187 et 149
- Demande du 12/03/2026_n° 035054 26 W0003_ « LE RIFFRAY » _situé entre les parcelles cadastrées : ZS 102, 35, 111 et 110
- Demande du 27/05/2026_n° 035054 26 W0004_ « RUE DU HAUT PRE » _situé entre les parcelles cadastrées : AB 305, 282 et 82

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260907-2026_68-DE

- Demande du 09/06/2026_n° 035054 26 W0005_ « LA TREMBLAIS » _situé entre les parcelles cadastrées : ZL 318, 78 et 157
- Demande du 23/06/2026_n° 035054 26 W0006_ « LA SENECHALAIS » _situé entre les parcelles cadastrées : ZP 105, 106, 202, 19 et 18
- Demande du 25/06/2026_n° 035054 26 W0007_ « LE PETIT MEROLE » _ la parcelle cadastrée : ZK 28
- Demande du 06/07/2026_n° 035054 26 W0008_ « LA RETENUE » _ la parcelle cadastrée : ZM 28
- Demande du 06/07/2026_n° 035054 26 W0008_ « L'ANDELINAIE » _ la parcelle cadastrée : ZL 29
- Demande du 09/07/2026_n° 035054 26 W0009_ « LA GREE DE POUEZ » _situé entre les parcelles cadastrées : ZB 111, 187 et 149
- Demande du 09/07/2026_n° 035054 26 W0010_ « LE BOIS REGNIER » _situé entre les parcelles cadastrées : ZO 385, 384, 382 et 174
- Demande du 10/07/2026_n° 035054 26 W0011_ « LA GREE DE POUEZ » _situé entre les parcelles cadastrées : ZB 92, 93, 181, 19, 25, 24 et 94

<u>Les conditions d'organisation pour une aliénation de chemins ou emprises foncières sont les suivantes :</u>

- Un arrêté municipal pour désigner un commissaire enquêteur.
- Une enquête publique, d'une durée de 15 jours ouvrés à compter du 16 octobre.
- Un dossier comportant le projet de déclassement sera consultable à la mairie de Chanteloup aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie.
- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. L'avis d'enquête publique ainsi que l'arrêté d'ouverture d'enquête publique seront mis en ligne sur le site internet de la commune (www.chanteloup35.fr). Ces mesures de publicité seront certifiées par le maire.
- En outre, cet affichage sera effectué par la commune, dans les mêmes conditions de délai et de durée, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage et visible de la voie publique.
- Il sera procédé à la publication, en caractères apparents, de l'avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département. Cet avis sera publié huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Il sera ensuite rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci.
- Pendant l'enquête, le Commissaire enquêteur pourra faire compléter le dossier de documents utiles à la bonne information du public. Ces documents seront joints au dossier tenu au siège de l'enquête avec un bordereau précisant la nature des pièces et la date à laquelle ils auront été ajoutés.
- À l'expiration du délai de 15 jours, le registre sera remis ou transmis, sans délai par le Maire au Commissaire enquêteur qui procédera à la clôture du registre. Il disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de Chanteloup le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.
- Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au livre III du code des relations entre le public et l'administration.
- Et toute information portant sur ladite demande pourra être sollicitée auprès de la mairie de Chanteloup.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500549-20260907-2026_68-DE

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles L. 141-3 et suivants et R. 141-4 et suivants ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 134-1 et suivants ;
Vu les articles L161-10-1 et suivants et R. 161-25 et suivants du code rural et de la pêche maritime, relatifs aux enquêtes publiques préalables aux aliénations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :
- AUTORISE l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement des cessions suivantes :
*** Demande du 04/07/2025_ n° 035054 25 W00001_ « LA GREE DE POUEZ » situé entre les parcelles cadastrées : ZB 105, 104, 35 et 188**
*** Demande du 31/120/2025_n° 035054 25 W0002_ « LA JUSTIERE » situé entre les parcelles cadastrées : ZH 18, 61 et 15**
*** Demande du 05/11/2026_n° 035054 26W0001_ « CARAN » situé entre les parcelles cadastrées : ZR 86,30 et 52**
*** Demande du 14/01/2026_n° 035054 26 W0002_ « LA GREE DE POUEZ » situé entre les parcelles cadastrées : ZB 111, 187 et 149**
*** Demande du 12/03/2026_n° 035054 26 W0003_ « LE RIFFRAY » situé entre les parcelles cadastrées : ZS 102, 35, 111 et 110**
*** Demande du 27/05/2026_n° 035054 26 W0004_ « RUE DU HAUT PRE » situé entre les parcelles cadastrées : AB 305, 282 et 82**
*** Demande du 09/06/2026_n° 035054 26 W0005_ « LA TREMBLAIS » situé entre les parcelles cadastrées : ZL 318, 78 et 157**
*** Demande du 23/06/2026_n° 035054 26 W0006_ « LA SENECHALAIS » situé entre les parcelles cadastrées : ZP 105, 106, 202, 19 et 18**
*** Demande du 25/06/2026_n° 035054 26 W0007_ « LE PETIT MEROLE » la parcelle cadastrée : ZK 28**
*** Demande du 06/07/2026_n° 035054 26 W0008_ « LA RETENUE » la parcelle cadastrée : ZM 28**
*** Demande du 06/07/2026_n° 035054 26 W0008_ « L'ANDELINAIE » la parcelle cadastrée : ZL 29**
*** Demande du 09/07/2026_n° 035054 26 W0009_ « LA GREE DE POUEZ » situé entre les parcelles cadastrées : ZB 111, 187 et 149**
*** Demande du 09/07/2026_n° 035054 26 W0010_ « LE BOIS REGNIER » situé entre les parcelles cadastrées : ZO 385, 384, 382 et 174**
*** Demande du 10/07/2026_n° 035054 26 W0011_ « LA GREE DE POUEZ » situé entre les parcelles cadastrées : ZB 92, 93, 181, 19, 25, 24 et 94**
- VALIDE qu'en complément de la valeur vénale des chemins ou emprises, l'ensemble des frais (bornage, émoluments de notaire …) incomberont aux futurs acquéreurs.
- DONNE mandat au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

****

Pour extrait conforme,
"Affaire inscrite à l'ordre du jour"
Le Maire, Vincent MINIER

